



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de lotissement "La Combe" au lieu-dit "Au village" sur la commune de la Pesse (39).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SARL JURISPARC

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 5 1 5 2 4 9 0 5 0 0 0 2 0

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MONNET

Hugo

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m ² . Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail le cadre réglementaire du projet.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet, porté par la société JURISPARC, concerne la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation au lieu-dit « Au village », sur la commune de la Pesse, dans le département du Jura (39). La zone d'implantation du projet (ZIP) représente une superficie d'environ 2,91 ha.

Le lotissement sera destiné à la construction de 17 maisons individuelles et 3 bâtiments collectifs de 4 logements chacun, soit un total de 20 lots projetés pour 29 logements individuels. Ces aménagements correspondront à des chalets de type « bois-ronds » dont la surface de plancher sera de 2883 m². Les lots auront leur accès depuis une voie interne qui se raccordera sur la route de Chaudezembre au Sud du site. De plus, 62 places de stationnement seront créées dans ce lotissement.

Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du présent projet. La ZIP se situe actuellement sur des terrains naturels et correspond à une prairie de fauche montagnarde bordée par des boisements au Nord, à l'Est et à l'Ouest, et par des habitations et la route de Chaudezembre au Sud.

La date de début des travaux n'est pas encore définie. Celle-ci le sera après obtention du permis de construire, actuellement en cours d'instruction.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à construire un lotissement de 29 logements dans le but d'augmenter la capacité d'habitat au sein de la commune de la Pesse et ainsi amener une plus grande densité de population.

Le choix du site d'implantation se justifie par le fait que celui-ci est localisé en périphérie immédiate d'équipements publics existants et de capacité suffisante pour accueillir le lotissement. Ce dernier sera construit sur une zone 1AU destinée à être urbanisée à l'échéance du PLU et s'inscrit dans le cadre d'une orientation d'aménagement prévue au titre du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Pesse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet vise à construire un lotissement composé de 17 chalets individuels et 3 chalets collectifs de 4 logements chacun, soit un total de 29 logements. Le lotissement nécessitera une surface foncière de 2,91 ha située sur trois parcelles composées de prairies et de boisements.

Les travaux de création du lotissement se réaliseront par des opérations successives :

- Réalisation du terrassement de la ZIP en vue de la mise en place des plateformes, des zones de stationnement et de la mise à niveau des chemins d'accès et des dessertes des lots ;
- Gestion des passages d'eau entre les zones humides ;
- Préparation des plateformes aptes à recevoir les chalets bois ;
- Création de la boucle de voirie Sud et de l'impasse Nord desservant les chalets individuels et collectifs ;
- Préparation des réseaux communs desservant la voie et chaque lot ;
- Finition provisoire avec aménagement des voies de desserte ;
- Mise en place des chalets préalablement assemblés en atelier par la Société La Pessière située à 3 km de la ZIP ;
- Travaux de couvertures zingueries ;
- Travaux de second œuvre intérieur des chalets au fur et à mesure de l'avancement ;
- Travaux de raccordement au réseau commun ;
- Phase de réception et finition des voiries.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation se limitera principalement aux activités liées à la vie des habitants et notamment à la circulation des riverains.

Aucun travaux n'est prévu suite à la réalisation du lotissement. Des travaux réalisés sur du moyen / long terme seront néanmoins à prévoir en vue de l'entretien des habitations (ravalement de façade, réfection de toiture ou de voirie, etc.).

Le lotissement participe à l'augmentation de l'habitat au sein de la commune de la Pesse et s'inscrit dans le cadre d'une orientation d'aménagement du PLU de la Pesse. Celui-ci présente donc un caractère permanent et n'a pas pour vocation d'être démantelé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire au titre des articles R421-1 et suivants du code de l'urbanisme. Celui-ci a été déposé le 21 juin 2023 et est actuellement en cours d'instruction.
 - Demande d'autorisation de défrichement déposée le 12 juin 2022. Celle-ci a reçu un avis favorable de l'autorité environnementale avec obtention d'un arrêté portant autorisation de défrichement (sous condition) délivré le 10 septembre 2022.
 - Dossier de déclaration loi sur l'eau au titre des articles R214-1 et suivants du code de l'environnement, et plus spécifiquement au titre de la rubrique 2.1.5.0. Celui-ci a été déposé auprès de la DDT le 22/08/23.
 - Évaluation des incidences NATURA 2000 au titre de l'article R414-19 du code de l'environnement. Celle-ci a été réalisée par le bureau d'études ÉCOTOPE FAUNE FLORE en 2023 et figure en annexe 8 du présent document.
-

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les dimensions et caractéristiques du projet.	Surface du foncier totale : 2,91 ha ; Emprise au sol des bâtiments : 2 883 m ² ; Nombre de bâtiments : 20 ; Nombre de logements : 29.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : route de Chaudezembre _____

Lieu-dit : Au village et Les petites Molunes _____

Localité : La Pesse _____

Code postal : 3 9 3 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 5 0 ' 4 9 " 4 Lat. : 4 7 ° 1 7 ' 1 4 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Une seule commune est concernée par le projet de lotissement de La Combe : La Pesse (39 370)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail le document d'urbanisme en vigueur et les zonages concernant le projet.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est située au sein ou à proximité de la zone d'implantation du projet (ZIP). La ZNIEFF la plus proche de la ZIP concerne la ZNIEFF de type I "Tourbière sur la mouille", située à 380 m au Sud de la ZIP. On notera également la ZNIEFF de type II "Haute vallée de la Bienne et de ses affluents" à 570 m à l'Ouest de la ZIP.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZIP est composé de boisements et d'une prairie de fauche montagnarde localisés entre 1160 et 1190 m d'altitude, au sein des Hautes Combes, au Sud du Haut-Jura, sur la commune de Pesse. Cette dernière est soumise à la Loi Montagne. Néanmoins, le présent projet vise à créer un lotissement en continuité de l'urbanisation existante et sera donc réalisé dans le respect de la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope (APB) n'est situé au sein ou à proximité de la ZIP. Le site le plus proche concerne l'APB "Corniches calcaires du département du Jura", à environ 2,6 km au Nord-Ouest de la ZIP.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP se situe au sein de la commune de la Pesse dans le département du Jura, à environ 300 km du littoral le plus proche (mer Méditerranée). La commune de la Pesse n'est donc pas soumise à la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZIP est incluse au sein du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura. Aucun parc national, réserve naturelle (régionale, nationale) ou zone de conservation halieutique n'est situé au sein ou à proximité de la ZIP.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Jura est couvert par un Plan de Prévention au Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4ème échéance (2024-2029). Celui-ci est actuellement soumis à la consultation du public et fait suite à la publication des Cartes Stratégiques du Bruit (CBS) qui ont été approuvées par le préfet du Jura le 9 mai 2023. Selon les CBS, la ZIP n'est pas concerné par des nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP n'est pas située au sein ni à proximité d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou de sa zone tampon, d'un monument historique ou de ses abords ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZIP comprend deux zones humides au sein de son périmètre. Celles-ci ont été délimitée par le bureau d'études ÉCOTOPE FAUNE FLORE en 2020. L'une d'entre elle correspond au zonage Nzh du PLU de la Pesse. La figure 3 de la note d'accompagnement technique (annexe N°2) localise les zones humides au sein de la ZIP.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Pesse n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ni par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ni site SEVESO, BASIAS (anciens sites industriels et activités de service), BASOL (sites pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), ou SIS (Secteur d'information sur les Sols) n'est présent au sein ou à proximité de la ZIP.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP n'est pas située au sein ni à proximité d'une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP est exclue de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. Le périmètre de captage le plus proche concerne le périmètre de protection éloignée de la Source de la Combe d'Evuaz Nord, situé à environ 2,5 km au Sud de la ZIP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP n'est pas située au sein ni à proximité d'un site inscrit. Aucun site inscrit n'est recensé dans un rayon de 5 km autour de la ZIP.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZIP est en partie située au sein des deux sites Natura 2000 "Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen". Ces sites correspondent à la Zone Spéciale de Conservation FR4301331 (directive Habitat-Faune-Flore) et la Zone de Protection Spéciale FR4312012 (Directive Oiseaux). Ces dernières se recouvrent en totalité et partagent donc le même périmètre.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP n'est pas située au sein ni à proximité d'un site classé. Le site classé le plus proche est localisé à 3 km au Nord-Ouest de la ZIP. Celui-ci concerne le site classé "Cascade du Moulin des Bouchoux".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte sur la construction d'un lotissement à usage d'habitation. L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau public existant. De fait, aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans les eaux souterraines et superficielles, aussi bien durant la phase travaux que la phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail l'impact du projet sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents en matériaux seront principalement liés au décapage et au terrassement de l'emprise du projet pour créer des zones planes permettant d'accueillir les bâtiments et la voirie. En fonction de la nature des matériaux, ces derniers seront envoyés dans des filières de traitement adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne seront pas déficitaire en matériaux. Les terrassements seront réalisés en déblais. Il ne sera pas nécessaire d'apporter du matériau pour le nivellement de la surface.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZIP n'est traversée ni par le réseau d'assainissement collectif de la commune, ni par celui d'eau potable ou encore de collecte des eaux pluviales. Les travaux n'auront donc pas d'impact sur ces réseaux. Le raccordement du lotissement sera réalisé à partir des ressources disponibles localement (assainissement, eau potable) et seront en adéquation avec ces dernières. Le réseau d'eaux usées se raccordera sur la canalisation publique existante tandis que l'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau public.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique menée par le bureau d'études ÉCOTOPE FAUNE FLORE a été réalisée sur l'emprise du projet en 2020. Cette étude fait ressortir plusieurs enjeux notamment vis-à-vis de la flore et de l'avifaune. Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail ces enjeux et les incidences liées à la biodiversité. Le projet a pris en compte ces enjeux et propose un ensemble de mesures d'évitement et de réduction détaillées dans cette même annexe 2.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP est en partie située au sein des deux sites Natura 2000 "Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen". Conformément à la réglementation en vigueur (2° du I de l'article R414-19 du code de l'environnement), une évaluation des incidences Natura 2000 a été réalisée. Celle-ci a fait l'objet d'un rapport rédigé par le bureau d'études ÉCOTOPE FAUNE FLORE en 2023. Ce dernier figure en annexe 8 du présent CERFA. Il démontre que le projet n'aura aucune incidence sur le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du lotissement engendrera la consommation de deux espèces naturels, l'un forestier et l'autre à usage agricole. Il s'agit d'une hêtraie neutrophile et d'une prairie de fauche montagnarde, soit deux habitats d'intérêt communautaire. Le projet a pris en compte ces incidences et propose un ensemble de mesures d'évitement et de réduction détaillées dans l'annexe 2. La carte des habitats composant la ZIP est disponible en figure 5 page 13 de l'annexe 8 jointe au présent CERFA.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP n'est pas concernée par des risques technologiques. Elle ne se situe ni au sein ni à proximité d'un PPRT, d'une ICPE, d'un site SEVESO, BASIAS, BASOL ou SIS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis aux risques naturels suivants : risque sismique de niveau 3 (modéré) / risque de mouvement de terrain lié au retrait et gonflement des argiles (modéré) / zones potentiellement sujettes aux inondations de cave / risque feux de forêts (faible) / risque radon (faible). Le projet prendra en compte les règles de construction parasismiques. Les autres risques n'impliquent pas de contraintes particulières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les risques sanitaires associés au projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne sont pas concernés par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les déplacements/trafics associés au projet.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les nuisances sonores générées par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les nuisances sonores concernant le projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les nuisances olfactives générées par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP ne se situe pas dans une zone concernée par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations pouvant être engendrées par les travaux de construction du lotissement (passage des engins, terrassements, ...), seront limitées aux emprises des zones de chantier, temporaires, et ne seront pas perçues par les populations alentours.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP ne se situe pas dans une zone concernée par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les émissions lumineuses générées par le projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZIP se situe dans une zone rural à bonne distance des zones urbaines ou d'activités. De plus, aucun éclairage public n'est présent le long des voiries ou habitations alentours.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les rejets liquides générés par le projet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail le devenir des rejets liquides générés par le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur lotissement sera composé de 29 logements qui seront tous équipés de sanitaires (WC, douche, lavabo) produisant des eaux usées domestiques. Celles-ci seront évacuées dans le réseau d'assainissement local situé au droit de la ZIP.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les déchets générés par le projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne sont pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le lotissement sera uniquement visible par les habitations au Sud de la ZIP dans la mesure où les boisements au Nord, à l'Est et à l'Ouest, ainsi que la topographie (localisation de la ZIP dans une combe), feront office de masques visuels. De plus, le lotissement sera réalisé en continuité avec les habitations existantes et les types de logements (chalets en bois rond) seront adaptés au paysage local montagnard.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les modifications des activités humaines générées par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les derniers recueils des actes administratifs disponibles sur le site internet des Missions Régionales d'Autorité environnementales (MRAe), il n'existe aucun projet ayant fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article L.214-6 et d'une enquête publique et/ou d'une étude d'impact, et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public, dont les effets cumulés à ceux du présent projet pourraient avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'évaluations des incidences sur l'environnement requises au titre des articles R214-1 et suivants du code de l'environnement, et plus spécifiquement à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature eau, ainsi qu'au titre de l'article R414-19 du code de l'environnement lié aux incidences Natura 2000.

D'après les résultats de ces études, le projet n'aura pas d'incidences résiduelles significatives sur le milieu aquatique et les sites Natura 2000 concernés par la ZIP.

Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail les résultats issus de ces évaluations des incidences sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet global représente la construction d'un lotissement à usage d'habitation et participe au développement de l'habitat au sein de la commune de la Pesse. Les impacts bruts générés par le projet, en phase travaux et en phase exploitation, sont détaillés dans la note complémentaire en annexe 2.

Suite à l'application de mesures adaptées également décrites au sein de cette note, les impacts résiduels peuvent être qualifiés de nul à faible pour chacune des thématiques environnementales (milieux naturels, risques, ressources, nuisances, émissions, sites et paysages).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une note d'accompagnement technique (annexe N°2) décrit plus en détail ces éléments.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les principaux enjeux concernent la présence d'habitats d'intérêt communautaire, d'espèces floristiques et faunistiques protégées et/ou patrimoniales, et les nuisances générées par la vie du lotissement en phase d'exploitation. Néanmoins, ces incidences engendrées par le projet restent globalement limitées. La totalité des enjeux a été identifiée et prise en compte, notamment grâce à la réalisation de plusieurs études complémentaires. Des mesures seront mises en place afin de limiter les impacts durant la phase chantier et éviter toutes incidences résiduelles significatives durant la phase d'exploitation. Des inventaires complémentaires sont également prévus afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux écologiques.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 2 = note d'accompagnement technique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 8 = Formulaire d'évaluation des incidences simplifiée Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MONNET

Prénom Hugo

Qualité du signataire Gerant

A Oyonnax

Fait le 15/03/2024

Signature du (des) demandeur(s)


SARL JURISPARC
31, Cours de Verdun
CS 30524 - 01117 OYONNAX
T. 04 74 81 98 36 - Fax 04 74 81 98 35
RCS BOURG B 351 524 905